RAPPORT MORAL

Bien que la pandémie ait créé de nombreux défis et bouleversé nos vies de bien des façons, il est certain que nous devrons continuer à apporter une importance constante aux mesures de sécurité et d'hygiène dans tous nos établissements et plus particulièrement dans ceux dont la population est la plus fragile MAS, EPHAD, FOYER DE VIE, et continuer à former le personnel pour parfaire son expertise et son efficacité.

En résumé ce que je souhaite c'est que l'on ne se contente pas de vivre sur nos lauriers, sur nos habitudes, mais que la COVID soit un déclencheur, une aiguillon supplémentaire pour chacun d'entre nous pour améliorer les choses.

Mais je connais le personnel de la Fédération Médico-Sociale et je sais qu'il saura tirer les leçons de cette épreuve que fut la COVID.

Comme l'écrivait Albert Einstein, « Dans toutes les difficultés, il y a une opportunité », les moments difficiles peuvent être l'occasion de se remettre en question, de découvrir de nouvelles façons de faire, de renforcer sa résilience, de développer de nouvelles compétences ou de se recentrer sur ses priorités.

Mais aujourd'hui je voudrais tenter d'oublier cette trop longue période où la COVID a occupé une grande partie de nos préoccupations. Je suis heureux de pouvoir affirmer aujourd'hui que la Fédération Médico-Sociale n'a pas baissé les bras et que son désir, son envie de prendre soin des populations qui lui sont confiées, d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les trop nombreuses personnes en difficulté restent aussi vif qu'il l'était il y a 102 ans.

Les ouvertures en 2022 de :

- La Résidence Sociale « Le Belvédère » à Charmes destinée à accueillir un public très diversifié pour un séjour limité dans le temps,
- La résidence « La Ballastière » à Saint-Loup-sur-Semouse où des travaux se poursuivent encore et où le personnel a été mobilisé en 2022 pour organiser les différents déménagements prévus.
- A Darney, à la « Résidence Tri'logis », qui est le premier habitat inclusif porté par la FMS. Cette résidence ouverte depuis octobre 2022 peut accueillir des jeunes à partir de 18 ans avec un droit ouvert à la MDPH et des « seniors » à partir de 65 ans.

Ces quelques exemples pour confirmer la vitalité de notre Association.

Mais je m'arrêterai là, je ne désire pas empiéter trop sur le rapport d'activité de notre Directeur Général, la cheville ouvrière de toutes les actions entreprises au sein de la FMS.

Un grand merci à lui pour sa disponibilité, et son dévouement et à toute son équipe.

A vous les membres du Conseil d'administration, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour le travail remarquable que vous accomplissez au sein de notre organisation. Vos compétences, votre engagement et votre détermination sont des atouts inestimables pour la Fédération Médico-Sociale. Je suis convaincu que notre travail collectif a contribué à maintenir les valeurs de la Fédération Médico-Sociale.

Il me parait nécessaire de citer le CSE « conseil économique et social » l'instance représentative du personnel. Je vous ferai grâce de l'énumération de ses missions, mais je peux vous assurer que le CSE de la FMS les exécute avec conscience.

Vous dire que nous sommes toujours d'accord serait un mensonge et d'ailleurs personne n'y croirait. Mais objectivement je suis obligé de reconnaitre que leurs demandes sont très souvent marquées du sceau du bon sens.

Merci à vous et j'espère pouvoir continuer à travailler avec le CSE dans un esprit de collaboration allant dans le sens de l'intérêt de l'entreprise et de son personnel.

Il m'est également agréable de me féliciter de la qualité des relations avec nos partenaires institutionnels, le Département et l'Etat. Pourtant une certaine incompréhension et un regret demeure. Incompréhension et regret que je partage j'en suis certain avec le Conseil d'Administration et le Conseil Economique et Social de la FMS: Pourquoi certaines catégories du personnel ont été exclues de l'obtention des Primes dites Ségur ou Laforcade?

Pourtant tous s'étaient dévoué corps et âme pendant la période la plus chaude de la crise COVID. Victor Hugo a écrit « *la première égalité c'est l'équité* ».

Comme l'a dit Homère (à moins que ce soit un belge) « L'union fait la force ». Hier, lors du Conseil d'Administration de la FMS, j'ai proposé qu'une résolution soit prise pour faire prendre conscience à nos autorités de contrôle des conséquences que ces décisions inégalitaires avaient sur la vie de nos Associations travaillant dans le secteur Médico-Social. C'est pourquoi je propose à toutes les Associations travaillant dans ce secteur d'activité de s'associer à nous pour la signer avant de la transmettre à qui de droit.

Nous sommes capables de travailler ensemble, je citerai en exemple, celui du « GCSMS SIAO 115 » ou le Président du « RENOUVEAU », Monsieur CROISILLE et moi-même avons travaillé ENSEMBLE à plusieurs reprises pour présenter un projet que nous estimons cohérent pour une meilleure organisation de ce service. Ainsi que le Groupement de Coopération Sanitaire en Santé Mental, avec nos partenaires de l'UNAFAM, de l'AVSEA et CH RAVENEL, où nous avons pu finaliser les travaux sur le Programme Territorial en Santé Mentale, pour une meilleure prise en charge des Vosgiens et des Vosgiennes.

L'année dernière j'indiquais que le poste de Président d'Association n'était pas une sinécure et j'en reste convaincu.

En tant que Président il m'incombe certaines responsabilités :

- Diriger l'association : le président est chargé de présider les réunions de l'association et de veiller à ce que les décisions prises soient conformes aux statuts et règlements de l'association.
- Représenter l'association : le président est l'interlocuteur principal de l'association vis-à-vis des tiers (partenaires, pouvoirs publics, médias...) et il représente l'association lors des événements et manifestations.
- Assurer la gestion de l'association : le président doit s'assurer que les finances de l'association sont gérées de manière transparente et responsable. Il doit également superviser les activités de l'association et veiller à ce qu'elles soient en conformité avec les règles en vigueur.
- Mobiliser les membres : le président doit travailler en étroite collaboration avec les membres de l'association pour faire avancer les projets et les objectifs de l'association. Il doit encourager la participation des membres et maintenir un climat de confiance et de respect mutuel.
- Assumer les responsabilités légales : enfin, le président est responsable de veiller à ce que l'association respecte les lois et règlements en vigueur. Il doit s'assurer que les déclarations et les obligations légales soient remplies dans les délais impartis.

Certaines de ces responsabilités ne sont pas sans conséquences puisqu'elles peuvent le conduire à des poursuites judiciaires.

Au fait, si un jour je suis incarcéré ne m'apportez pas d'orange ; j'ai horreur de les éplucher.

Plus sérieusement souvent je me pose la question de savoir ce qui m'a pris d'accepter cette fonction. En me retournant vers le passé, vers ces 11 dernières années, j'en arrive à quelques réponses.

- La première : dire non à mon prédécesseur Monsieur Gilbert DIDIERJEAN était quasiment impossible.
- La seconde : rester à la maison et être sans activité n'était pas dans ma nature et mon épouse ne m'aurait pas supporté comme elle le fait depuis 51 ans.

Enfin je m'aperçois que bien entouré par un Conseil d'Administration motivé et par une équipe exceptionnelle de collaborateurs menée par un Directeur particulièrement investi il était possible d'obtenir des résultats. En 11 ans, nous sommes passés d'un chiffre d'affaires de 24,7 millions d'euros à 42,4 millions d'euros et de 400 professionnels à 700 professionnels ce qui m'inciterait à dire que la Fédération Médico-Sociale participe pleinement au développement de notre département ,et peut être encore modestement au développement de notre région GRAND EST depuis notre implantation en Meurthe et Moselle, Meuse, Haute Marne et Aube, dans le cadre de l'Action Logement sans oublier la Région BOURGOGNE FRANCHE-CONTE où la résidence « La Ballastière » a ouvert ses portes en 2022.

Le but de l'Entreprise sociale que j'ai l'immense honneur de présider est de s'occuper de personnes en difficulté qu'elles soient en difficulté de logement, qu'elles soient jeunes ou âgées valides ou Handicapées ou qu'elles viennent en France pour y trouver la sécurité et l'espoir qu'elles avaient perdu dans leur pays d'origine.

S'occuper des personnes est dans l'ADN de la FMS depuis plus d'un siècle et nous faisons nôtre cette phrase de l'écrivain américain John Steinbeck : "Se préoccuper des autres est le fondement même de la civilisation." Merci à vous de m'avoir écouté.

Le Président Philippe BOURGOGNE